



## Compte rendu du Conseil de l'École Doctorale Lundi 21 mars 2022 - DIJON

**Présents** : AUBER Frédéric, BENEY Laurent, BERNARD Nadine, BIICHLE Sabeha, BLOUIN Manuel, BRIAND Loïc, CAYOT Philippe, CRINI Nadia, DELAGE-MOURROUX Régis, DUBREZ Laurence, GIRARD Corine, HEYDEL Jean-Marie, LE SIGNOR Christine, LLANES Catherine, MARTIN Alain, MICHEAU Olivier, NICKLAUS Sophie, PETERSCHMITT Yvan, PETIT Jean-Michel, PETIT Sandrine, PRETET Jean-Luc, RAOUL Francis, RIGAUD Thierry, SAVARY Stéphane, SCHNYDER Johann, WENDEHENNE David, ZELLER Marianne, BARBUSSE Denis, COT Sophie, DUBOIS Eline, GAILLOT Susie, HAYDAR Joulia, TORRES Julie.

**Excusés** : BELLENGER Sandrine, DELAUNAY Stéphane, FABBRI Olivier, FARA Emmanuel, GOERLINGER Alexandre, GUENARD Sophie, LEMAITRE Jean-François, MOUROT Laurent, PERRUCHE Sylvain, POULIN-CHARRONNAT Bénédicte

**Absents** : COUCHOUD Charlotte, HERBEIN Georges, LESVEN Jonathan, POIRIER Gabriel

**Secrétaires** : Christelle CAILLOT, Christelle BARBIER, Martine GAUTHERON.

**Ouverture de la séance par Thierry RIGAUD, Directeur de l'ED : 14h00.**

La bienvenue est souhaitée aux doctorants nouvellement élus, pour qui ce conseil est le premier.

Les différents points de l'ordre du jour sont ensuite abordés.

### **1 – Concours 2022**

Rappel : Les auditions pour le concours auront lieu du 5 au 7 juillet 2022 à Besançon.

#### **a- Répartition définitive des allocations attribuées à ES**

Cette année, nous avons réussi à conserver 17 bourses à Dijon et 9 bourses à Besançon lors de la distribution des allocations entre EDs.

Lors du vote du dernier conseil virtuel, avait été voté la reconduction des procédures du concours, avec notamment les critères de distribution des bourses, à savoir :

UB : 7 Santé / 9 Environnement + 1 bourse flottante

UFC : 4 Santé / 3 Environnement + 1 bourse flottante

Cette année, ES a également obtenue une bourse flottante supplémentaire, attribuée par UBFC. Le conseil avait décidé de ne pas la flécher sur Dijon ou Besançon, ni sur Santé ou Environnement.



Cependant se pose la question du comment cette bourse doit être attribuée dans E-S. Au meilleur des candidats ou bien au 1<sup>er</sup> classé sur liste d'attente ?

Suite à un débat, le conseil préconise de ne pas trancher cette question à l'avance, mais que l'attribution de cette bourse flottante sera discutée à la lumière des résultats dans chacun des sous-jurys.

### **b – Vérification des sujets déposés cette année**

Problèmes détectés :

- Sujet porté par Mme PAPAORDANIDOU

La porteuse de projet a obtenu un contrat en 2021 en tant que non HDR, et en demande un cette année en tant que HDR.

Il s'agit d'un cas inédit, non prévu par le règlement intérieur. Dans ce règlement, l'ED limite les 2 ans de carences aux seuls HDR.

Proposition du directeur : laisser ce schéma tel quel et de ne rien ajouter à notre règlement, car une telle démarche encourage les soutenances HDR.

La discussion du conseil porte sur le fait que, malgré tout, ce phénomène ne doit pas devenir la règle car sinon, le but ultime de cette règle, qui est d'éviter que ce soient toujours les mêmes chercheurs qui déposent des sujets, est détourné. Il faudra donc être vigilant sur ce point les années qui viennent.

En tenant compte de cette vigilance, le conseil vote à l'unanimité pour maintenir la carence de 2 années aux seuls HDR.

Le sujet est donc validé.

- 3 sujets pour lesquels les co-directeurs non HDR proposés avaient déjà 2 codirections en cours.

Pour rappel : UBFC limite à 2 les codirections simultanées pour les non HDR. Dans le règlement intérieur de l'ED ce point apparaît à l'article 11.

Le conseil suggère de le mettre en avant pour les années futures, au moment de l'envoi du mail aux encadrants HDR de l'ED.

Contactés, les porteurs des projets ont corrigé leur demande comme suit, afin de convenir à la règle UBFC :

- Pour les sujets portés par Mme GOIRAND et M. VANBERGEN : il n'y a plus de codirecteur
- Pour le sujet porté par Mme THAUVIN : M.VITOBELLO est remplacé par Laurence JEGO

Les sujets sont donc validés.

Aucun autre problème majeur n'a été détectés dans tous les autres sujets proposés.

### **c – Autres Bourses**

- Bourse FRM (Fondation pour la Recherche Médicale)



L'ED doit proposer le candidat avant le 23 mars, puis le candidat doit déposer le projet avant le 30 mars.

Deux sujets ont été déposés : l'un par le Laboratoire CAPS (candidate : Mme LEGER) et l'autre le laboratoire LNC (candidate : Mme GARNIER)

Suite au vote de 8 membres volontaires du conseil ayant examiné les dossiers, la candidature de Mme Garnier a été classée en tête 5 fois, contre 3 pour Mme Léger.

Proposition du directeur : l'ED ES dépose la candidature de Mme GARNIER pour le sujet proposé par Mme GOIRAND du Laboratoire LNC

Le conseil vote cette proposition à l'unanimité

Quoi qu'il arrive, le sujet est intégré au concours.

- Bourse FRFT (Formation à la Recherche Fondamentale et Translationnelle en cancérologie)

L'ED E-S a droit de déposer une candidature.

Une seule candidature a été transmise à l'ED : Il s'agit du doctorant Stéphane WASSE sur une thèse portée par le Pr Marc MAYNADIE.

Le conseil valide cette candidature

## **2- FJC 2022 - Dijon**

Il se déroulera les 16 et 17 juin 2022 (option le 15 en plus) à Dijon.

L'avancée de l'organisation est présentée par les doctorants Dijonnais.

Toutes les commissions sont en place, et environ 25 volontaires ont répondu à l'appel des organisateurs.

Les petits amphithéâtres (100 places) et salles de réunion sont d'ores et déjà réservées dans le bâtiment Gabriel, mais il manque une réservation d'un amphi de plus de 150 places pour les séances plénières. Le gestionnaire de l'amphi Pasteur ne souhaite pas poser une réservation ferme à cause de possibles demandes pour les examens.

Il est suggéré de demander à AgroSup, en face du bâtiment Gabriel.

## **3- Questions diverses**

**La façon dont la formation à l'expérimentation animale est attribuée aux doctorants de ES commence à poser de gros problèmes.**

Les services vétérinaires demandent maintenant aux animaleries pour que tout utilisateur ait au moins le niveau 2 d'expérimentation animale. Les doctorants ne l'ayant pas sont donc menacés de ne plus pouvoir y travailler.

Pour rappel, à l'heure actuelle, l'ED paie 10 formations par an (soit environ 5000€ en tout), et Catherine Paul, la responsable de la formation sélectionne les 10 doctorants selon les critères suivants : priorité aux 3èmes années (pour leur futur), et aux personnes ayant besoin de ce diplôme.



Par ailleurs, L'ED donne à chaque doctorant une enveloppe de 1500€ tout au long de leur thèse pour se rendre dans des congrès ou faire des stages.

Lors d'un entretien avec le directeur, Catherine Paul a proposé de donner aux doctorants la possibilité d'utiliser ces 1500 euros pour se payer la formation, soit à Dijon, soit ailleurs en France. Cela permettrait d'augmenter le nombre de doctorants formés. De plus, les critères seront totalement modifiés : priorité devra être donnée aux 1<sup>ère</sup> années, et réservée strictement aux doctorants qui devront expérimenter sur des animaux (et non pas des doctorants « susceptible de » expérimenter sur des animaux)

Cette proposition est actée par le conseil.

Après débat, et examen de différentes solutions pour mettre en œuvre cette proposition, les dispositions suivantes sont adoptées par le conseil :

- La bourse « de mobilité » attribuée aux doctorants pour l'ensemble de leur thèse devient une « bourse de mobilité et de formation »
- Les doctorants pourront l'utiliser soit en entier pour la mobilité, soit dédier 500 euros à payer une formation, en priorité la formation à l'expérimentation animale pour ceux qui en ont besoin.
- le montant de la bourse est augmenté à 2000 euros sur l'ensemble de la thèse.
- L'ED ne paiera plus directement de formations à l'expérimentation animale, les doctorants bénéficiant des 500 euros de la bourse.
- Le bureau de l'ED révisera les montants maximaux attribués pour la mobilité.

#### **4- présentation globale du bilan de l'ED, en vue de l'évaluation HCERES**

Il faut remettre le bilan pour avril 2022. L'évaluation aura lieu fin 2022 – début 2023.

Le projet du nouveau contrat (qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024), sera rédigé par Nadine BERNARD (future directrice) et Philippe CAYOT (futur directeur adjoint).

Le bilan comprend 4 grands « domaines » d'évaluation, chacun avec des références à remplir....

Présentation est faite des principaux points de ce bilan par le directeur, qui répond également aux questions et commentaires du conseil.

Le conseil recevra le texte du bilan dans les jours suivant la présente réunion.

**Clôture du Conseil par Thierry RIGAUD à 16h30.**